



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-20

OBJET : Vote du Compte Administratif 2022 – Budget Principal

Président de séance : **Monsieur Robert DULYMOIS**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.
→**Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→**Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230504-20-23-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du Syndicat Mixte,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
Vu l'article L.16-12-12 du code général des collectivités territoriales fixant la date limite du vote du compte administratif et du compte de gestion afférent à l'exercice N-1 au 30 Juin de l'année N,
Vu le projet de compte administratif de l'exercice 2022 présenté en séance pour le Budget Principal,

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2022,

Ayant constaté la concordance des écritures comptables du compte administratif de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour le Budget Principal, avec le compte de gestion tenu par Madame la Trésorière de la CACEM, comptable assignataire, du Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN – 2^{ème} Vice-Président, le Président de séance s'étant retiré conformément à la loi,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte le Compte Administratif pour l'exercice 2022 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM.

Article 2

Constate que le compte administratif du Budget Principal, est en accord avec le compte de gestion 2022 relatif aux résultats des sections de fonctionnement de l'exercice et de la section d'investissement du budget principal.

Article 3

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Section	Résultats Budget Principal - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	10 653 981.24 €	7 990 986.10€	10 653 981.24 €	8 048 867.84€	57 881.74€	111 770.87 €	169 652.61€
Investissement	6 753 897.12 €	1 005 005.44€	6 753 897.12 €	911 675.00€	-93 330.44€	3 775 878.88 €	3 682 548.44€
Total cumulé	17 407 878.36 €	8 995 991.54€	17 407 878.36 €	8 620 899.63€	-35 448.70€	3 887 649.75 €	3 852 201.05€

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président,

Félix ISMAIN

